BAC SNCA e.i.L Convergence

e. comme Efficacité i. comme Indépendance L. comme Laïcité

Juillet à Décembre 2016

Edito

Bulletin des Agrégés et Certifiés de l'Education Nationale



5, rue Clisson 75013 Paris 06 84 57 20 75 & 01 53 94 07 53

FR41@orange.fr

gc.roche@orange.fr www.snca-nat.fr

SOMMAIRE

du seul BAC authentique

Fédération

Les élections professionnelles

2014 - 2018

MLDS - CPIF

Mouvement d'octobre 2016

AMIANTE

LES REFORMES

VIE DU SYNDICAT

Interne publications/

secrétariats/

externe ministère Convergence

BAC n° 61-62

Juil. à Déc. 2016

TRIMESTRIEL

Directrice de la Publication Françoise ROCHE

N° CPPAP : 09075S 06175

N° ISSN : en instance

CONCEPTION & REALISATION

au siège

5, rue Clisson 75013 PARIS

Ce double BAC couvrant les deux derniers trimestres de l'année civile 2016 (juillet – décembre) est destiné à faire connaître le rapport d'activité du SNCA e.i.L.

Convergence en vue de son prochain congrès qui aura lieu le samedi 21 janvier 2017 à la cité scolaire Paul-Valéry dans le XIIème arrondissement de Paris.

Rien n'empêche cependant qu'il soit porteur des vœux de bonnes fêtes de fin d'année pour chacune et chacun d'entre vous de la part du secrétariat national et de la secrétaire générale.

Rapport d'activité

Depuis le dernier congrès du SNCA e.i.L. Convergence, rue Dunois à Paris XIIIème, en juin 2013, notre organisation a connu des évolutions positives tandis que la France, l'Europe et le monde se trouvaient confrontées au déferlement du terrorisme islamiste qui prend des formes différentes selon les aires géographiques où il s'exerce mais cherche avant tout à dissoudre les liens qui permettent à nos sociétés de vivre pacifiquement. Les valeurs républicaines qui fondent le SNCA e.i.L. Convergence et la *Charte d'Amiens* qui est sa référence syndicale mettent en avant des solidarités qui permettent de travailler à l'intérêt général, celui du plus grand nombre, en mettant en échec les particularismes égoïstes et inhumains. Le progrès social auquel travaille le SNCA e.i.L. Convergence respecte les consciences tout en luttant contre les injustices dont les auteurs ont pourtant toujours les plus mauvais arguments possibles pour les justifier!

Par ailleurs, le Congrès mènera ses travaux sur l'arrière-plan d'effervescence préélectorale puisque en mai-juin prochains auront lieu en France les élections présidentielles puis législatives. Là encore, le respect pour la liberté de conscience de chacun ne sera pas bafoué, même si les perspectives politiques concernent au premier chef une organisation comme la nôtre essentiellement vouée au secteur éducatif, à la promotion et à la défense de l'Ecole de la République, de ses personnels et des jeunes filles et jeunes gens qu'elle accueille.

Un rapport d'activité se doit de faire le point sur ce qui s'est déroulé depuis le dernier congrès de façon à fournir aux congressistes un appui pour donner l'élan aux futurs combats syndicaux. Mais il n'est pas toujours nécessaire d'entreprendre cette rétrospective selon un cheminement strictement chronologique.

La fédération EIL retrouvée ou Le SNCA e.i.L. Convergence des SYNDICATS e.i.L. Convergence

Oui la Fédération EIL existe toujours, et bel et bien. Fondée en juillet 2001 puis sabordée au fil du temps par le syndicat de l'enseignement pro qui en avait été l'initiateur avant de partir à FO camoufler ses vilenies, elle a survécu. Cette survie a pris deux formes.

A l'interne du SNCA e.i.L. Convergence.

En mai 2005, le SNCA e.i.L. a échappé de peu au *hold up* tenté sur lui par le secrétaire général de la fédération ; mais, en même temps, il a été sollicité par des camarades qui n'étaient ni profs certifiés ni profs agrégés mais fidèles aux principes d'efficacité, d'indépendance syndicale et de Laïcité, qui souhaitaient militer avec lui. C'est ainsi que les statuts ont été modifiés en introduisant l'existence des commissions ouvrières par corps : une fédération intégrée au sein du syndicat et protégée par lui. Cela a d'ailleurs rendu perplexes les services ministériels au printemps 2016. Car c'est le ministère de l'Education Nationale qui a reconnu l'existence fédérale sans aucune intervention de notre part autre que les combats menés avec ténacité et clairvoyance depuis 2001 et surtout 2005. « Comment pouvez-vous avoir des commissions ouvrières ? » a-t-on dit à la secrétaire générale ; « les autres syndicats n'en ont pas ! » Et alors ? Sont-elles interdites par la loi ? Que non pas. Ce qui n'est pas interdit par la loi est licite : qu'on se le dise et redise !

Les retrouvailles avec le SNEPAG e.i.L.

Lorsque le syndicat de l'enseignement pro a décidé de partir à FO, il y a eu scission interne (Action et Démocratie) et refus du SNEPAG e.i.L. indépendant d'emboîter le pas hors d'e.i.L. A vrai dire, le SNCA e.i.L. Convergence qui sur ces transbordements se permettait

des commentaires quelques peu goguenards, n'avait pas la vue du détail si je puis ainsi qualifier la résistance du SNEPAG e.i.L., ce dont le secrétaire général, notre camarade Patrick KRZEMINSKI, ne s'offusquera pas. C'est d'ailleurs parce que le SNCA e.i.L. Convergence avait écrit triomphalement que le seul syndicat e.i.L. à survivre était lui-même que notre ami a fait remarquer que nous étions au moins deux ... Depuis nous travaillons ensemble et le ministère valide de son propre chef cette résurgence fédérale.

Les élections professionnelles passées et à venir

Les élections professionnelles étaient à l'ordre du jour lors du dernier congrès. Peu après sa tenue, la secrétaire générale a adressé à Action et Démocratie et au SNEPAG e.i.L. un appel depuis la ville de Caen où elle se trouvait pour relancer avec eux le Pôle de Rassemblement Syndical qui avait fonctionné lors des élections de 2011. Action et Démocratie, à la recherche d'une reconnaissance confédérale, a choisi de partir aux élections avec la CGC. Mais le SNEPAG e.i.L. et le SNCA e.i.L. Convergence ont fait équipe ; même si nous n'avons pas eu d'élu, le sérieux de notre engagement et de notre travail nous a valu la reconnaissance ministérielle traduite par la re-légitimation de la Fédération EIL (SYNDICATS e.i.L. Convergence). L'avenir serait-il à nous ? Sûrement si nous sommes probes dans nos engagements et légitimes dans nos revendications.

A- Un nouveau rapport avec le ministère : les TIC ministériels au service des OS

Le déroulé de la campagne électorale à l'automne 2014, préludant comme en 2011 à une consultation entièrement informatisée, a posé quelques problèmes étant donnée la masse d'informations syndicales diffusées par internet en vue de 971 scrutins (les 14 organisations syndicales du public et les 3 du privé présentant des listes nationales au CTM et aux CAPN, des listes académiques aux CTA et CAPA, voire des listes départementales et locales) ; il y a eu des réactions parfois peu amènes de la part de collègues dont les messageries étaient submergées. Cela a-t-il encouragé les abstentions au même titre que la crainte du bourrage des urnes électroniques ? Toujours est-il que grâce à la prise en compte des bulletins blancs, le Ministre a pu annoncer une participation accrue par rapport à 2011, alors que le pourcentage des suffrages exprimés était lui à la baisse.

Au lendemain de ces élections, le ministère par l'intermédiaire des services de la DGRH, a entamé avec les 17 organisations syndicales (OS) qui avaient déposé des listes au CTM, donc aussi avec le SNCA e.i.L. Convergence, des discussions pour savoir comment les outils techniques d'information et de communication (TIC) qu'il met à la disposition des organisations syndicales (OS) pendant la campagne électorale des élections professionnelles pouvaient l'être aussi entre deux élections, hors des campagnes électorales. La question centrale est d'une part de garantir l'indépendance syndicale, le ministère n'intervenant pas sur le contenu des informations et des communications diffusées par les OS (sauf si ce contenu contrevient à la loi) et l'égalité de traitement entre toutes les OS concernées. Il y a là un vrai problème que le ministère a contourné dans un premier temps en organisant les discussions en deux séries : l'une avec les organisations « représentatives » parce qu'ayant des élus, l'autre avec les organisations sans élu mais représentatives elles aussi des personnels qui avaient porté leurs voix sur leurs listes. Cette dichotomie a sans doute permis de réduire les joutes sur la représentativité pour centrer la réflexion sur la façon de s'y prendre afin de toucher l'ensemble des personnels de l'Education Nationale, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche sans les submerger d'infos syndicales et en ayant la possibilité de les cibler par catégories de corps et de métiers. Cela dit, le SNCA e.i.L. Convergence qui sur des aspects à la fois très techniques et très politiques que soulève cette mise à disposition des TIC du MENESR a apporté sa contribution positivement, a rappelé que nier la représentativité d'organisations participant aux élections sous prétexte qu'elles n'ont pas d'élu est une attitude anticonstitutionnelle puisque notre Constitution reconnaît à tous les travailleurs le droit de se tourner, s'ils le souhaitent, vers les organisations syndicales de leur choix.

Au moment où se réunit le congrès ni le SNCA e.i.L. Convergence ni les SYNDICATS e.i.L. Convergence n'ont encore utilisé ces moyens de communication et d'information mis à la disposition des OS par le ministère ; il faut que les congressistes donnent leur sentiment sur les contenu, les objectifs et les cibles que les syndicats e.i.L. et leur fédération doivent envisager.

Cette mise à disposition des TIC relevant du ministère et des rectorats au bénéfice de toutes les organisations OS reconnues est considérée par les SYNDICATS e.i.L. Convergence comme une avancée démocratique.

Il ne faut donc pas la laisser sous le boisseau.

B- La préparation des prochaines élections

Les prochaines élections professionnelles auront lieu en 2018. Déjà le MENESR met en place une structure pour les préparer. Les SYNDICATS e.i.L. Convergence sont invités à participer aux travaux qui permettront sans doute, dans un premier temps, de mettre en marche sans à coup le dispositif de communication et d'information antérieurement élaboré ; cette réflexion sur la mise en place du prochain dispositif électoral menée très en amont du scrutin qui sera totalement électronique, doit permettre aussi, selon le ministère, d'y ramener plus de participants. Pour sa part, le SNCA e.i.L. Convergence considère que la désaffection à l'encontre des élections professionnelles est du même type que celle qui touche les élections politiques : sans doute une méfiance envers le vote électronique mais surtout une perte de crédibilité touchant autant les institutions que les organisations politiques et professionnelles permettant leur fonctionnement.

C'est pourquoi tout en participant à cette nouvelle forme du dialogue social le SNCA e.i.L. Convergence et sa fédération ne peuvent déserter le terrain d'où partent et partiront les revendications qui seules peuvent faire évoluer, même à petits pas, les rapports sociaux vers plus de démocratie et de justice.

La MLDS

Une des originalités de l'action revendicative du SNCA e.i.L. Convergence, c'est qu'elle ne se réduit pas à défendre quelques corps bien définis à l'avance. Elle s'exerce aussi chaque fois que des personnels jusque-là extérieurs à son champ de syndicalisation lui en font la demande. Cela implique pour le SNCA e.i.L. Convergence, pour sa direction comme pour ses militants, un travail approfondi et sérieux de mise au courant et d'information.

C'est pour cela qu'existent les commissions ouvrières prévues et organisées par ses statuts. C'est aussi pour cela que depuis 2004-2005, le SNCA e.i.L. Convergence, travaille avec les personnels MLDS de l'Académie de Versailles afin de défendre leur situation et leur métier.

A-La CPIF

Lors du dernier congrès, celui de Dunois en juin 2014, le SNCA e.i.L. Convergence travaillait à obtenir que les concours réservés prévus par la loi SAUVADET de 2012 et organisés dans l'Education Nationale pour y réduire la précarité de l'emploi, inscrivent la CPIF, Coordination Pédagogique Ingénierie de Formation, dans leur liste. Il a fallu batailler deux ans pour que la CPIF soit inscrite. Après deux années perdues pour les enseignants coordinateurs contractuels obligés de passer le concours sur d'autres disciplines que la leur, sans compter l'amertume non seulement d'échouer devant des jurys ignorant tout de la CPIF mais en plus de devoir subir les sarcasmes de ces mêmes jurys, la suite n'a pas été non plus

très gratifiante ; en effet, les jurys mis en place aux sessions 2015 et 2016 étaient plus au fait de l'exercice de la CPIF en GRETA qu'à la MLDS.

Cependant, les personnels MLDS Versailles ont connu quelques succès, soit en passant les CAPES d'autres disciplines (EPS, lettres modernes) ou le CAPLP. Dans ce dernier cas, le lauréat, qui est le secrétaire national en charge de la CO des PLP, a obtenu la conversion de sa discipline de concours en CPIF car il tenait à rester à la MLDS. Depuis l'an dernier il y a eu deux stagiaires CPIF. L'un des stages a été validé ; c'est ainsi que la MLDS Versailles compte une PLP CPIF dûment reconnue. L'autre ne l'a pas été pour des raisons qui montrent une fois de plus que l'incompétence, le manque de qualification et de professionnalisme de l'encadrement font de terribles dégâts. Espérons qu'à l'issue d'une seconde année de stage l'académie de Versailles comptera son premier CAPES CPIF.

Ces épreuves subies pour obtenir la titularisation de quelques contractuels montrent deux choses :

- 1. Que le gouvernement et l'institution n'ont pas vraiment fait le choix de mettre fin à la précarité de l'emploi dans l'Education Nationale.
- 2. Que le gouvernement et l'institution « causent » surabondamment de la priorité qu'ils donneraient à la lutte contre le décrochage scolaire, tout en laissant les personnels MLDS, y compris les titulaires, en état de décrochage permanent par rapport au droit commun qui régit l'Education Nationale.

Par ailleurs, même si l'Education Nationale comme toute la Fonction Publique d'Etat proroge pour deux années supplémentaires les concours réservés, les personnels précaires qui n'y seront pas éligibles sont invités à se tourner par la suite vers les concours internes ; sauf qu'il n'y a pas, qu'il ne peut y avoir de concours internes CPIF puisqu'il n'y a pas de concours externes CPIF. Pas plus qu'il n'y a de suivi ou de progression de carrière puisqu'il faut demander une inspection qui vient rarement pour ne pas dire jamais ... Pas plus qu'il n'y a de réelle transparence pour les mutations avec à la clef l'obligation faite aux personnels MLDS de fournir des documents en usage dans la territoriale – qui ne garantit pas l'emploi – et dans les recrutements sur profil dont la généralisation est une lourde atteinte au mérite républicain et à la qualité du travail fourni dans les métiers et dans les missions.

B-Les rémunérations

Au moment où est rédigé cette partie du rapport d'activité, le SNCA e.i.L. Convergence mène une double action concernant les rémunérations des enseignants coordinateurs MLDS.

1. Le « bricolage »

Comme rien n'est prévu, du moins jusqu'à maintenant, pour rémunérer les enseignants coordinateurs à l'égal des autres personnels enseignants, il a fallu obtenir des services rectoraux des compensations par utilisation du contingent d'HSE dont ils disposent. Cela a permis de leur donner l'équivalent de l'ISO.

En 2004-2005, le Recteur BOISSINOT de Versailles avait installé des réunions de travail entre ses services et l'intersyndicale MLDS (alors MGIEN) pour résoudre au mieux les problèmes. Sur tous les sujets abordés y compris pécuniaires, il avait promis la « transparence ». La secrétaire générale du SNCA e.i.L. Convergence avait, quant à elle, insisté sur « le plus de transparence possible ». A quoi Monsieur le Recteur avait rétorqué : « la totale transparence » ... C'était Monsieur CASTELET qui était le nouveau CSAIO en charge par conséquent de la MLDS ; et il s'est acquitté de ce devoir de transparence.

Mais sous les rectorats de Pierre-Yves DUWOYE et de son successeur actuellement en activité, Daniel FILÂTRE, les choses ont bien changé. Sans parler des insuffisances des chefs de service qui ont succédé à Monsieur CASTELET. A ce denier qui a été

récemment gravement malade la direction du SNCA e.i.L. Convergence a d'ailleurs adressé un message de sympathie.

Toujours est-il que les enseignants coordinateurs de Versailles travaillant sur le terrain y compris dans des zones REP + ont constaté que les HSE dont ils bénéficiaient étaient en nombre bien inférieur à celui dont bénéficiaient certains de leurs collègues travaillant au rectorat qui de plus pour certains d'entre eux s'arrogent des pouvoirs hiérarchiques qu'ils n'ont pas.

Ils ont donc envisagé pour obtenir plus d'HSE une mobilisation qu'ils ont souhaitée soutenue par l'intersyndicale MLDS –Versailles. Avec ou sans elle d'ailleurs, le SNCA e.i.L. Convergence et les SYNDICATS e.i.L. Convergence appuient la revendication des enseignants coordinateurs et ont soutenu leur mouvement dont les étapes sont explicitées dans l'encart joint.

Encart MLDS Versailles 2016

Mercredi 8 juin : dans le cadre des travaux entre les services rectoraux et les syndicats, le SNCA e.i.L. Convergence rencontre la nouvelle CSAIO qui à la fin de la rencontre demande quelle est la nature de la rencontre... Le SNCA e.i.L. Convergence lui remet un courrier portant sur les revendications salariales, à transmettre à Madame le Ministre par l'intermédiaire de Monsieur le Recteur.

Début juillet : dans le cadre des Entretiens Jean Zay organisés au MENESR, le SNCA e.i.L. Convergence est invité à une rencontre par la Conseillère MLDS du Ministre, Frédérique WEIXLER.

Mardi 6 septembre : rencontre Frédérique WEIXLER-SNCA e.i.L. Convergence.

Jeudi 15 septembre : la nouvelle CSAIO rencontre pour la première fois les personnels MLDS. Rencontre dont le compte rendu officiel sera fait en octobre y compris sur des sujets qui n'ont pas été abordés ce jour-là. Les personnels MLDS sont très insatisfaits de cette réunion de travail.

26 septembre : dépôt d'un préavis de grève au nom des personnels MLDS-Versailles par l'Intersyndicale (CGT, SUD, FSU, Fédération EIL).

Jeudi 6 – mercredi 7 octobre : grève et manifestation des personnels MLDS pour demander l'alignement de leurs HSE (rétribution ISO) sur celles des personnels MLDS du rectorat.

Lundi 17 octobre : audience de l'Intersyndicale (plus SGEN-CFDT) par le secrétaire général adjoint et DRH du rectorat. A l'affirmation de ce dernier que les HSE ne sont pas réglementaires, l'Intersyndicale rétorque qu'en matière réglementaire le rectorat ne verse pas les indemnités dues aux personnels MLDS de terrain et ne respecte pas la loi en matière de suivi des carrières. Devant une CSAIO quasi muette, le DRH, secrétaire général adjoint s'engage à ouvrir un vaste chantier sur ces questions.

Mardi 18 octobre : reconduction de la grève puis son interruption à la suite de l'hospitalisation du secrétaire académique du SNCA e.i.L. Convergence.

++++ **Novembre** : un contact entre le DRH, secrétaire général du rectorat et le secrétaire académique du SNCA e.i.L. Convergence permet de dire

que des textes officiels seront publiés après la tenue des groupes de travail ministériels concernant la MLDS qui iront dans le sens des revendications portées par l'Intersyndicale ;

que les séances de travail rectorat-Intersyndicale se poursuivront au cours de l'année 2016-2017 ; que les HSE seront payées (ce qui n'a d'ailleurs jamais été contesté)

2. Des indemnités escamotées.

Dans l'objectif de la Refondation de l'Ecole de la République le gouvernement et le ministère de l'Education Nationale ont mis en place divers groupes de travail dont l'un, en charge de la Modernisation des Métiers de l'Education Nationale, a publié les actes de ses travaux le 13 novembre 2014. Concernant la MLDS, il est explicitement écrit que « le budget 2015 [prendra] en compte le financement d'un nouveau régime indemnitaire spécifique aux enseignants de la MLDS ».

Or l'année 2015-2016 s'est passée sans que la moindre indemnité ait été attribuée aux enseignants-coordinateurs. Après en avoir parlé au ministère puis aux services du rectorat de Versailles qui les uns et l'autre semblent tout ignorer de ce document, le SNCA e.i.L.

Convergence s'est adressé au premier Ministre et à la Cour des Comptes pour savoir ce qu'il est advenu de ces indemnités spécifiques.

3. Le chantage au contrat

L'absence de recrutement régulier de titulaires CPIF MLDS oblige les rectorats, pour faire face aux besoins en prévention et en remédiation du décrochage scolaire, à recourir aux services des personnels précaires, en particulier aux contractuels dont le code de la Fonction Publique dit pourtant que l'Etat et les collectivités territoriales doivent en embaucher de façon exceptionnelle, quand aucun concours de recrutement ne peut raisonnablement être ouvert. On est loin du compte dans l'Education Nationale et en particulier à la MLDS où, en prenant l'exemple de l'académie de Versailles, on compte 50 %, voire un peu plus, de contractuels. La titularisation par concours réservés a permis un net abaissement de ce pourcentage qui tournait autour de 70 % au début de la décennie. Certes la majorité des contractuels est en CDI ce qui donne accès aux concours réservés prorogés de deux ans. Rappelons que lors de l'application de la directive européenne instituant les CDI dans la Fonction Publique les personnels MGIEN et GRETA avaient été oubliés. L'action du SNCA e.i.L. Convergence pour réparer cet oubli avait été alors déterminante.

Reste que les CDD MLDS une fois de plus sont, dans la prétendue politique de lutte contre la précarité de l'emploi, les laissés pour compte. Mais l'Education Nationale même si elle fait le tardif effort d'établir le droit commun pour les personnels MLDS ne pourra s'exonérer de sa responsabilité d'avoir largement ouvert les vannes de la précarité et devra pour chaque CDD MLDS trouver la solution qui préserve à la fois l'emploi et le métier de CPIF exercés par le contractuel.

4. Et la certification?

Le ministère de l'Education Nationale qui lors de la mandature présidentielle qui s'achève a prétendu réparer les dégâts causés précédemment dans les effectifs de l'Education Nationale, ne répugne pas aux petites combines de vocabulaire pour dissimuler sa volonté bien réelle de créer le moins de postes possibles, en particulier de postes d'enseignants. D'où le projet de certification.

Il est envisagé que les CDI MLDS obtiennent une certification CEPIF... Cette certification ne transformera pas le service du nouveau « certifié » (rien à voir avec le certifié CAPES ou CAPLP) en poste. Or, ce que revendiquent les SYNDICATS e.i.L. Convergence ce sont des créations de postes ; nous demandons donc que les CDI concernés soient titularisés par liste d'aptitude ce qui aurait le mérite immédiat de créer de nouveaux postes et le mérite différé de reconnaître que beaucoup d'entre eux ont été les victimes de la gabegie ministérielle dans l'organisation des concours réservés.

Non à la « certification » qui n'entraîne ni création ni conservation de postes ; oui à la titularisation par liste d'aptitude pour les CDI MLDS et par examen professionnel pour les CDD CPIF, en attendant l'ouverture de concours de recrutement externes CPIF

En raison du décalage permanent, cynique et méprisant qu'il y a entre les discours officiels sur la MLDS et ses personnels et la non reconnaissance de fait dont ces derniers sont l'objet, la direction nationale invitera les congressistes à valider le mandat suivant :

Pour qu'enfin les personnels enseignants MLDS entrent dans le droit commun de l'Education Nationale les congressistes exigent

• l'ouverture régulière, comme pour les autres disciplines de l'Education Nationale, de concours de recrutement CPIF, en CAPES, CAPLP et agrégation,

- la mise en place d'une inspection spécifique CPIF-MLDS,
- un mouvement des titulaires en conformité avec celui des autres corps,
- la titularisation par liste d'aptitude plutôt que la certification pour les CDI CPIF et par examen professionnel pour les CDD
- l'application immédiate et avec effet rétroactif du système indemnitaire spécifique prévu par le document du 13 novembre 2014 émanant du dialogue social,
- La rétroactivité pour le paiement des indemnités prévues par les textes et escamotées par l'incurie de la hiérarchie rectorale.

Nos camarades ATT (ex-TOS)

Sauf sur le problème de l'amiante, la CO des ATT ne fonctionne pas vraiment. Cela est dû au caractère ambigu de leur situation quand ils travaillent en collège ou en lycée. D'abord, ils ne relèvent plus de la Fonction Publique d'Etat mais des collectivités territoriales, départements et régions, qui sont leurs patrons, ceux qui les salarient. Travaillant dans des établissements scolaires, leur chef de service est théoriquement le chef d'établissement qui le plus souvent délègue cette responsabilité au gestionnaire de l'établissement qui, lui, est un salarié de l'Education Nationale ; cela provoque à l'encontre de l'ATT une véritable situation de non-droit, car il peut être victime tour-à-tour d'une mésentente entre employeur et chef de service ou au contraire d'une collusion entre ces deux derniers aux dépens de nos camarades. Le patron se doit de protéger son salarié tout comme la hiérarchie le doit à son agent ; or la dichotomie entre celui qui paye et celui qui donne les ordres abolit trop souvent dans les faits ces devoirs des supérieurs et entraîne *a contrario* un non respect des droits des ATT.

Il y a aussi une autre raison, trop souvent occultée, qui rend incertaine leur situation de fonctionnaires ou d'agents d'une fonction publique : ce sont les bas salaires, voire les très bas salaires souvent en dessous du SMIC, de personnels très majoritairement de catégorie C. Certes, il y a des primes, des indemnités qui rétablissent des salaires nets au niveau du seuil légal ; mais cela se fait dans une absence de transparence qui n'améliore pas les salaires et ne reconnaît que très imparfaitement la dignité de ces travailleurs indispensables à la bonne marche des établissements scolaires de la République.

La secrétaire générale qui rédige ce rapport d'activité a été plus d'une fois interrogée sur la marche à tenir devant le brusque retrait d'une prime ou d'une part d'indemnité ... Mais trop souvent aussi, elle a été informée peu après par l'intéressé-e qu'on verrait plus tard ... Une crainte récurrente d'être écrasé-e entre le patron et le chef de service.

Le mandat du SNCA e.i.L. Convergence de faire réécrire la grille indiciaire de la Fonction Publique en augmentant toutes les rémunérations mais proportionnellement davantage celles des plus bas échelons s'inscrit dans la défense des ATT.

Mais le non droit qui est trop souvent leur lot est aussi scandaleusement lié à une formation tout au long de la vie complètement et volontairement négligée. En effet, tout patron, public et privé, doit proposer à ses employés des formations leur permettant d'améliorer leur qualification et par là leur rémunération, donc leur niveau de vie. Cela c'est la loi. Or, les patrons des ATT que sont les départements et les régions se dispensent de lier l'amélioration du salaire à l'amélioration de la qualification. En cela ils bafouent la loi et le mérite républicain, préférant la compétence à obéir tout en se formant une clientèle politique, à un meilleur savoir faire de leurs employés. Ils sont ainsi responsables d'une véritable régression culturelle d'ensemble dont d'humbles travailleurs font les frais. Il est tout de même fort de café que ceux qui sont en charge de la gestion des établissements scolaires et qui pour

certains ont la prétention d'y mettre le nez sur des points relevant du pédagogique, usurpant ainsi un rôle qu'ils n'ont pas, installent ainsi en toute impunité des démarches contraires aux intérêts de la Nation qui exigent pour tous ses enfants, de tout sexe et de tout âge, l'élévation de leur niveau d'instruction et de formation.

L'amiante

<u>Premier constat</u> : l'amiante provoque par effet différé plus de 3000 décès en France et le pic de mortalité annuelle due à ce produit n'est pas encore atteint.

<u>Deuxième constat</u>: l'utilisation en est interdite et lorsqu'il faut faire des travaux de percement ou de démolition sur un bâtiment public ou privé, il est prescrit par la loi de faire établir par le propriétaire un Dossier de Teneur en Amiante (DTA) avant d'entreprendre le chantier et, si la suspicion d'amiante est avérée, de procéder au désamiantage avant d'entreprendre d'autres travaux.

<u>Troisième constat</u>: beaucoup d'EPLE ont été construits en tout ou partie à une époque où l'utilisation de l'amiante n'était pas interdite.

Pourquoi le SNCA e.i.L. Convergence s'est-il penché sur le problème de l'amiante en EPLE ?

A Joigny, dans l'Yonne, le lycée Louis-Davier est un EPLE dont les bâtiments sont dispersés sur un vaste terrain. Une partie d'un de ces bâtiments est inoccupée depuis longtemps, sa destination première étant d'y installer des logements de fonction. Le chef d'établissement, en poste en 2012, a souhaité faire réhabiliter cette partie de bâtiment pour y installer entre autre, avec l'aval de la Région Bourgogne, propriétaire, une salle de musculation destinée aux internes. Il a été mis au courant par certains ATT appelés à intervenir sur ce chantier qu'il y avait suspicion d'amiante. Il a donc fait interrompre les travaux et demandé au propriétaire de produire le DTA qui n'a jamais été fourni par la Région. Son successeur, une dame, trouvant excellente l'idée de la salle de musculation, a voulu reprendre les travaux ; mais là aussi l'ATT électricien et une entreprise privée chargée de refaire la colonne des sanitaires ont demandé le DTA. A-t-il été présenté à l'entreprise privée ? En tout cas, elle a repris le chantier. Mais l'électricien n'a pas pu avoir connaissance du DTA. C'est pourquoi il s'est tourné vers le SNCA e.i.L. Convergence. A l'heure où s'écrivent ces lignes ni l'ATT ni le SNCA e.i.L. Convergence n'ont pu prendre connaissance d'un quelconque DTA concernant le lycée Louis-Davier, en totalité ou en partie.

Au tout début de l'affaire, la Région avait fait pourtant savoir qu'il ne pouvait y avoir de DTA pour la partie de bâtiment où devait se faire la salle de musculation puisque le bâtit en question ne relevait pas initialement d'une installation scolaire. C'aurait donc été une excellente occasion de procéder aux mesures très minutieuses prévues par le décret de 2012 pour établir un DTA fiable. Mais rien n'a été fait. Au contraire la Région, alors dirigée par François PATRIAT, et le nouveau chef d'établissement ont pris l'ATT électricien pour tête de turc et l'ont sanctionné à plusieurs reprises.

Le SNCA e.i.L. Convergence s'est tourné par lettres vers les ministres de la Santé, de l'Ecologie, de l'Education nationale qui ont répondu directement ou indirectement qu'ils s'occupaient du problème ; lequel est resté de longs mois en l'état. Ni le préfet, ni le procureur de la République en fonction dans l'Yonne n'ont daigné répondre à ce premier courrier.

Puisque rien ne se passait, le SNCA e.i.L. Convergence a refait des courriers aux ministres ... Et là, miracle! Non seulement le directeur général de l'agence régionale de Santé (ARS) a répondu mais il a précisé qu'un ingénieur de l'ARS de Bourgogne-Franche-Comté s'était rendu au lycée Louis-Davier où il avait pu consulter le DTA! Depuis, la secrétaire générale a eu un contact téléphonique avec cet ingénieur qui lui a conseillé, pour

une application rigoureuse au DTA du décret de juillet 2012, de se tourner vers la direction du travail de l'Yonne ... Ce qu'elle ne va pas manquer de faire !

Le SNCA e.i.L. Convergence n'a pas pour mandat d'exiger le désamiantage de tous les EPLE; mais il a pour mandat de veiller partout où cela lui est demandé au respect des intérêts matériels et moraux de ses mandants qui sont des travailleurs. Manifestement, au lycée Louis-Davier, Madame le Proviseur, pendant trois années scolaires, et les responsables régionaux se sont ingéniés à les bafouer, en particulier celui d'être protégé dans sa santé par le patron et le chef de service Le nouveau proviseur de Louis-Davier semble plus respectueux de ces droits et la piste indiquée par Monsieur l'Ingénieur de l'ARS sera explorée.

Les réformes

La refondation de l'Ecole de la République, déjà en cours lors du congrès de la rue Dunois de 2014, poursuit donc son chemin sous la houlette de Najat VALLAUD-BELKACEM dont l'éternel sourire restera suspendu dans nos mémoires comme celui du chat dans l'air qui baigne le pays des merveilles d'Alice ... Il ne semble pas que l'objectif de remplacer les postes que la précédente mandature présidentielle avait supprimés dans l'Education Nationale puisse être atteint en dépit des assurances données par notre souriante ministre. Si à l'école élémentaire il y a plus de professeurs des écoles, titulaires ou non, que de classes, ce qui est déjà acquis depuis un certain temps, les activités périscolaires intégrées à l'emploi du temps des élèves manquent cruellement de personnels d'encadrement qualifiés. De toute facon, le contenu des programmes et les procédures de leur apprentissage, trop entachés d'idéologie pédagogiste, ne permettent pas la complète alphabétisation de tous les enfants sur le point d'entrer en sixième. Il faut rappeler que le SNCA e.i.L. Convergence devant la commission parlementaire Education et Culture qui l'auditionnait il y a quelques années avait déclaré que le socle qu'il considérait comme devant être commun à tous les élèves se construisait pendant la scolarité élémentaire. Le SNCA e.i.L. Convergence, par ailleurs, sur la question des devoirs à la maison est très clair : il maintient que faire quelques opérations, ou recopier une strophe de poème puis l'apprendre par cœur à la maison, sont le meilleur moyen de faire entrer la République et le respect de son école dans les familles. Les idéologues de tout bord opposent que la francophonie n'est pas pratiquée couramment par toutes les familles. Et alors ? Dans celles des manouvriers auvergnats ou lorrains à la fin du XIXème siècle, les patois dominaient. En quoi cela empêchait-il les parents, à défaut d'aider leurs enfants dans leur travail fait en français, de s'y intéresser? Pourquoi cela n'est-il plus possible de nos jours? Une maman d'aujourd'hui d'origine malienne est-elle plus bête ou moins attentive qu'une maman d'hier et bretonne? Il y a dans ces condamnations péremptoires une idéologie qui travaille au bénéfice des familles culturellement les mieux nanties et un racisme sous-jacent malodorant.

La politique éducative qui donne à la DGRH, aux ordres de Bercy, la haute main sur les recrutements, est, depuis des années, menée dans une optique comptable ; c'est pourquoi, de façon récurrente, l'Education Nationale manque de personnels, dans les rectorats comme dans les établissements. Le SNCA e.i.L. Convergence n'a pas d'avis « pédagogique » sur la défiscalisation ou non des heures supplémentaires. Mais il dit fermement que plus de personnels, plus de profs, mieux payés et mieux formés, permettraient non seulement de redonner du prestige à l'institution scolaire mais la rendrait plus performante ; il est rare qu'une armée démoralisée, mal chaussée et le ventre creux gagne la guerre!

On en revient au nombre de postes mis aux concours, à la formation initiale des maîtres et à la refonte de la grille indiciaire.

La réforme des collèges, celle des lycées qui se profile dans un avenir proche n'ont de pertinence que si l'objectif est effectivement la réussite du cursus scolaire de chaque élève ;

or, l'objectif n'est pas celui-là mais bien : comment dépenser le moins d'argent possible pour instruire, éduquer et former la jeunesse. Il y a donc une forte distorsion entre les exigences de la Nation en matière éducative et les pratiques des pouvoirs publics. Cette distorsion ne prend pas le chemin de s'atténuer, hélas! Cela est préjudiciable à l'intérêt général, à la cohésion sociale et à la Laïcité.

Avant de clore le chapitre des « réformes », il faut faire un sort à trois adjectifs qui crépitent dans toutes les déclarations de la hiérarchie : l'école est « bienveillante » et « inclusive » et beaucoup d'élèves sont « fragiles ».

Non, l'école n'est pas bienveillante, qui méprise ses personnels, préfère leurs compétences indéterminées à leurs réelles qualifications et ne se donne pas les moyens d'éradiquer l'échec scolaire.

Non, l'école n'est pas inclusive, qui refuse, pour son confort, de lutter efficacement contre l'absentéisme, en refusant opiniâtrement de faire appel au CDDF.

Non, beaucoup d'élèves ne sont pas « fragiles », ils sont justes moyens ... Moyen, quel horrible mot ! Moyenne, cela sent les mathématiques, les notes qui s'additionnent avant de se diviser ! Pouah ! Alors la hiérarchie a inventé un nouveau qualificatif : entre excellent et naze il y a « fragile » !

Pour s'attirer les bonnes grâces des parents qui sont aussi des électeurs, le gouvernement a validé la bienveillance et l'inclusion de et dans l'Ecole. Mais avec la fragilité de leur progéniture, patatras, il a affolé les parents qui sont aussi des électeurs!

Tout ça pour dire qu'une politique éducative fondée sur des restrictions budgétaires et des astuces langagières ne peut prétendre à refonder l'Ecole de la République ; à la démolir plutôt et un peu plus, comme en témoignent les classements internationaux, pas tous très fiables, certes, mais quasiment unanimes : l'école publique française se porte mal.

La vie du syndicat

A-Vie interne

Convergence se font désormais en ligne. Les *BAC* paraissent quatre fois dans l'année, ou trois quand il y a un numéro double. Les autres publications sont plus rares ; il y a même un *AUTREMENT pour le syndicalisme indépendant, efficace et laïque*, commencé depuis longtemps et qui n'est toujours pas achevé ... La rédaction est confuse et demande qu'on lui pardonne!

Le site dont s'occupe toujours obligeamment notre webmestre Raymond Magdelaine, est fourni abondamment, sinon régulièrement.

La secrétaire générale rappelle que tout texte validé par le secrétariat national est publiable, cela pour dire qu'elle ne doit pas être, et n'est pas la seule à alimenter le site.

Un mot sur les secrétariats nationaux qui sont seuls habilités à prendre des décisions. Au XXIème siècle, les OS disposent de TIC tout comme le ministère! Eh bien, ces TIC, téléphone et internet, permettent de tenir de nombreux secrétariats, parfois plusieurs par semaine et même pendant les vacances! Cela est dit pour rassurer celles et ceux qui pensent (croient, vaudrait-il mieux dire) que la secrétaire générale travaille dans sa tour d'ivoire sans contact avec ses collaborateurs et encore moins avec le terrain et prend les décisions toute seule! Membre du secrétariat national, elle a son mot à dire, mais pas plus, comme les secrétaires nationaux lorsque il faut entreprendre des actions.

B- Vie externe

1. Avec l'institution

Dans l'académie de Versailles, le SNCA e.i.L. Convergence, en dépit de l'inertie des services rectoraux concernés, a imposé que se tiennent les réunions initiées en 2005 sur la

gestion de la MGIEN devenue depuis MLDS. La crise d'octobre 2016 a permis de confirmer que ces rencontres services rectoraux / Intersyndicale MLDS seraient maintenues ; toutefois le SNCA e.i.L. Convergence exigera que ces réunions animées par le CSAIO se déroulent en présence du DRH comme cela se fait dans l'académie de Créteil.

Rappelons que c'est à la demande de la conseillère MLDS du Ministre que dès la rentrée 2016 le SNCA e.i.L. a été reçu au ministère et qu'à cette occasion il a présenté des revendications qui ont été un peu plus tard répertoriées dans un Mémorandum publié sur le site.

Le SNCA e.i.L. Convergence a participé activement aux réunions ministérielles sur l'utilisation des TIC ministérielles par les OS; pour des raisons de logistique cela n'a guère été possible jusque-là en ce qui concerne les TIC rectorales; mais cela ne signifie pas que le SNCA e.i.L. Convergence ne pourra pas en disposer. Il a d'autre part l'intention de participer aux préparatifs des élections de 2018 dont il a techniquement et politiquement dit que leur organisation et leur contrôle informatiques ne lui posaient pas de problème.

En mars 2016, le SNCA e.i.L. Convergence a été invité à participer aux journées de la refondation de l'Ecole de la République organisées par le ministre de l'Education Nationale en présence du Président de la République et du Premier Ministre.

Il est aussi invité à participer aux entretiens Jean-Zay organisés au ministère.

2. Avec les régions

Dès les résultats des élections régionales connus, le SNCA e.i.L. Convergence a adressé des demandes d'audience aux nouveaux présidents. Très rapidement, le Président de la Région Centre-Val-de-Loire l'a reçu au siège de l'ARF devenue depuis le Congrès des Régions de France.

La nouvelle région Normandie a aussi répondu favorablement depuis son siège de Rouen. Mais la visite fut décevante parce que les interlocuteurs du SNCA e.i.L. Convergence, quoique très aimables, menaient plusieurs réunions simultanément. En gros, ça se passe très bien avec l'Education Nationale ; pas de souci à se faire ; pas la peine de vous inquiéter ! D'autres réponses favorables n'ont pas abouti à des rencontres en raison des pataquès créés par les bicéphalies des nouvelles régions. Si le congrès en est d'accord, le secrétariat national renouvellera ses demandes d'audience en exigeant d'être reçu à Paris au siège du Congrès des Régions de France. La décentralisation entrée dans sa troisième étape pose en effet des problèmes de disparités dans la façon de traiter des problèmes identiques et pose de ce fait la question de la pertinence et de la permanence du principe que « la République est Une et Indivisible ».

3. Avec les autres organisations syndicales

Après avoir déploré la mise en sommeil de l'Intersyndicale MLDS Versailles, le SNCA e.i.L. Convergence peut sans vantardise affirmer qu'il a été un agent très favorable à sa reconstitution en octobre 2016. Toutefois, au plan national, il constate qu'en dépit d'engagements de la DGESCO ou du cabinet du ministre, il demeure *persona non grata* pour les syndicats ayant pignon sur rue. Doit-il s'en offusquer ? Sa secrétaire générale se permet de faire remarquer que les orientations du SNCA e.i.L. Convergence étant fidèles à la *Charte d'Amiens* et de ce fait diamétralement opposées à celles des syndicats administratifs, cet ostracisme, qui cesse d'ailleurs quand le terrain le commande comme à Versailles, est la preuve qu'il a fait le bon choix syndical !

Les rapports avec **Action & Démocratie** sont de bon aloi comme l'ont manifesté les retrouvailles lors des Journées de la refondation de l'Ecole de la République ou des entretiens Jean-Zay.

Les relations avec le SNEPAG e.i.L. sont au beau fixe ; non seulement il bénéficie de décharges syndicales obtenues grâce aux voix qui se sont portées sur la liste que présentait le

Pôle de Rassemblement Syndical en 2014, mais il sera un participant majeur au congrès fédéral qui suivra celui du SNCA e.i.L. Convergence le 21 janvier 2017.

4. Avec la Convergence Nationale des Collectifs pour la Défense et le Développement des Services Publics

Si le SNCA e.i.L. Convergence n'a pu participer physiquement, en mai 2015, au dixième anniversaire de la naissance de la Convergence à GUERET (Creuse), il a envoyé à cette occasion un message de soutien aux manifestants et organisateurs.

En novembre 2016, il était aux Assises qui se sont tenues à MONTREUIL (Seine-Saint-Denis) en vue de rédiger le nouveau manifeste de la Convergence Nationale. A cette occasion il a soutenu la proposition d'inscrire dans la *Constitution* que les Services Publics sont indissociables de la République et rappelé que pour lui les Services Publics sont la traduction concrète de la devise « **Liberté Egalité Fraternité** ».

5. Avec les personnes qui demandent son aide

Bien évidemment, le SNCA e.i.L. Convergence n'a pas marchandé son aide à ceux qui lui demandaient conseils et aides ; dans la plupart des cas, les conseils sont suivis et l'aide est reçue avec gratitude. Mais il y a des exceptions auxquelles sont confrontées les secrétaires nationaux (et même la secrétaire générale ...). Que cela ne nous décourage pas !

Car il nous faut beaucoup d'énergie encore pour changer le monde.

Capitalismus delendus est

La secrétaire générale